

**La Fondation pour la conservation  
du saumon atlantique**

**Mémoire présenté dans le cadre des  
consultations prébudgétaires  
de 2019**

**2019 est l'année internationale du saumon**



**INTERNATIONAL**

**YEAR <sup>OF</sup>  
THE SALMON**

## **Recommandations**

### **Recommandation 1**

Un fonds fiduciaire plus important permettrait à la Fondation de financer un plus grand nombre des demandes de grande qualité qu'elle reçoit chaque année et qui proviennent d'organisations communautaires vouées au saumon de l'Atlantique dans l'ensemble du Canada atlantique et du Québec.

### **Recommandation 2**

Au lieu de créer de nouveaux mécanismes pour le financement de projets de conservation du saumon sauvage de l'Atlantique, le gouvernement devrait collaborer avec des programmes de financement établis comme la Fondation pour la conservation du saumon atlantique, de manière à éviter le chevauchement et la duplication.

### **Recommandation 3**

Les projets de conservation des rivières qui contribuent à l'amélioration des possibilités d'écotourisme devraient être admissibles à un financement de soutien par l'entremise de la Stratégie de croissance pour l'Atlantique.

Au lieu de créer de nouveaux mécanismes pour le financement de projets de conservation du saumon sauvage de l'Atlantique, le gouvernement devrait collaborer avec des programmes de financement

établis comme la Fondation pour la conservation du saumon atlantique, de manière à éviter le chevauchement et la duplication.

## **La Fondation pour la conservation du saumon atlantique**

### **Introduction**

La Fondation pour la conservation du saumon atlantique (ci-après la Fondation) est un modèle unique de partenariat et d'intégration dans la prestation de services gouvernementaux. Le modèle de coûts indirects peu élevés qui est représentatif de la Fondation a fait ses preuves comme méthode sécuritaire et viable de financer des projets de conservation menés par la collectivité avec des revenus de salaires, à perpétuité.

Le modèle a fait ses preuves; il est efficient, efficace, pleinement viable et il réussit à motiver le secteur du bénévolat à effectuer des améliorations environnementales dans les rivières et les bassins versants dans le Canada atlantique et le Québec.

### **Le thème : « Assurer la compétitivité du Canada »**

Le modèle de financement de projets de la Fondation incarne de plusieurs façons le thème adopté par le Comité permanent des finances.

Le fonds fiduciaire de la Fondation est un investissement stratégique fait par le gouvernement. Il a permis la création d'une organisation indépendante fournissant le financement de projets de conservation visant à renforcer les populations de saumon et à améliorer leur habitat dans cinq provinces.

Cet investissement a fait valoir des avantages clairs et mesurables en appui au développement d'une économie rurale « verte »; il a aussi fait croître les emplois et renforcé l'écotourisme régional dans le Canada atlantique et le Québec. Ces avantages sont obtenus de plusieurs façons :

- En soutenant des projets de conservation et de protection environnementales dans les rivières et les bassins versants, organisés par la collectivité et par des groupes autochtones;
- En finançant des projets novateurs de recherche scientifique en vue d'obtenir de meilleurs résultats en matière de conservation;
- En soutenant et en stimulant un solide secteur de bénévoles, essentiel pour la réalisation d'initiatives communautaires;
- En mobilisant et en soutenant des organisations autochtones qui prennent des initiatives en vue de la conservation des rivières et des bassins versants;
- En favorisant des partenariats entre des groupes communautaires, des groupes autochtones, des institutions de recherche et des gouvernements qui collaborent en vue d'obtenir de meilleurs résultats en matière de conservation.

### **Contexte**

En 2007, la Fondation s'est vu décerner, par le gouvernement du Canada, 30 millions de dollars du Fonds de dotation pour le saumon de l'Atlantique (FDSA) afin de créer une source permanente de financement pour aider à conserver, restaurer et protéger le saumon sauvage de l'Atlantique et son habitat, avec les revenus amassés par le fonds fiduciaire.

Cet investissement par le gouvernement est garanti par une entente de financement détaillée, approuvée par le Conseil du trésor, qui a d'ailleurs fourni la base pour la structure de la Fondation et pour la réalisation de son programme, de même que la disposition pour le retour du fonds fiduciaire au gouvernement si la Fondation devait cesser ses activités. C'est un investissement sûr qui est essentiellement un prêt de fonds à la Fondation à des fins spécifiques qui sont décrites dans l'entente de financement.

Au cours des 11 années qui se sont écoulées depuis sa création, la Fondation a adroitement démontré qu'elle contribue de façon stratégique au maintien de stocks sains et viables de saumons sauvages de l'Atlantique dans le Canada atlantique et le Québec, grâce à son modèle d'affaires rigoureux visant à obtenir des résultats positifs en matière de conservation du saumon sauvage de l'Atlantique, tout en assurant la protection et la croissance de la valeur du fonds fiduciaire dans le marché financier.

En vertu de l'entente de financement, la Fondation doit atteindre les objectifs suivants :

1. Être gérée de façon indépendante de Pêches et Océans Canada (MPO) par une organisation de bienfaisance, constituée en société;
2. Investir le fonds de dotation et le conserver en fiducie;
3. Effectuer le programme avec le revenu encaissé sur le montant en capital;
4. Favoriser la formation de partenariats avec les provinces, les groupes autochtones, les universités et les organisations communautaires regroupant des bénévoles.

\*Voir l'annexe 1

Un audit de type rapport qualité-prix, effectué en 2011 par le ministère des Pêches et des Océans, a confirmé que les objectifs de l'entente de financement sont atteints et que le modèle de prestation de services est une réussite (annexe 2). Cet audit a confirmé la pertinence de la Fondation relativement à l'objectif du gouvernement fédéral d'assurer une forte croissance économique et de contribuer à la résolution des enjeux régionaux économiques et sociaux.

**L'année internationale du saumon** : Le Canada est un des principaux partenaires de la commémoration de L'Année internationale du saumon (AIS). L'année cruciale de l'AIS est 2019, les projets et les activités se poursuivant jusqu'en 2022.

L'AIS est un cadre international de relations collectives et de recherche. Cet événement favorisera la sensibilisation relativement à ce que les humains peuvent faire de mieux pour que le saumon et ses habitats diversifiés soient conservés et restaurés dans le contexte d'une variabilité croissante de l'environnement. C'est pour cette raison que le thème de l'événement est : « le saumon et les gens dans un univers en évolution ». La Fondation est un participant actif dans l'initiative AIS.

## Résultats

Les réalisations suivantes soulignent la réussite de la Fondation relativement à l'atteinte, et même le dépassement, des objectifs de l'entente de financement, mentionnés ci-haut :

**A. Gestion des investissements :** Le Conseil d'administration de la Fondation fournit une gestion fiscalement prudente des investissements du fonds fiduciaire. Ce fonds est prudemment investi dans un portefeuille diversifié mais prudent, qui a constamment donné un rendement des investissements au-dessus de la moyenne nationale pour d'importants fonds d'investissement. Point le plus important, la Fondation a pu récupérer la valeur des fonds à la suite de la crise financière de 2008-2009 lorsque le fonds fiduciaire de 30 millions de dollars est tombé à 23 millions et a, depuis, maintenu la valeur rajustée du capital, en fonction de l'inflation selon les exigences de l'entente de financement.

L'approche fiscale prudente pour la gestion des investissements a rendu possible une contribution de 7 millions de dollars dans 474 projets individuels de conservation et de recherche dans cinq provinces depuis 2008. La valeur totale de ces projets est de 36 millions de dollars (en 2018) étant donné que chaque récipiendaire verse une contribution d'au moins 30 % en espèces ou en nature. La valeur que nous en retirons est de 4:1 approximativement.

**B. Résultats en ce qui concerne la conservation :** Le but fondamental de la Fondation est de contribuer au financement de projets de conservation auprès d'organisations admissibles et valables en matière de conservation. La gestion prudente du processus de subventions a eu comme résultat des initiatives de conservation importantes et mesurées, réalisées par les récipiendaires des subventions :

- **Gains en matière d'habitats :** Les 474 projets financés ont donné plus de 43 millions de mètres cubes de nouveaux habitats de saumons et 1,7 million de mètres cubes d'habitats améliorés.
- **Recherche scientifique :** 1,5 million de dollars, voilà la contribution versée à 52 projets de recherche scientifique appliquée.
- **Partenariat et participation :** Une participation importante à la conservation du saumon a bénéficié à 240 organisations partenaires.
- **Emplois maintenus ou créés :** Près de 2 000 emplois équivalents temps plein ont été créés ou maintenus.
- **Participation d'organisations autochtones :** Plus de 900 000 \$ ont été attribués à 55 projets d'organisations autochtones.

## **Enjeux auxquels fait face la Fondation**

**1. Limitation du groupe de subventions :** La Fondation est actuellement en mesure de fournir 1 000 000 \$ en financement annuel de projets de conservation à partir de son fonds fiduciaire, y compris les frais de gestion des placements et les frais généraux d'exploitation. Avant 2017, on calculait qu'un million de dollars pouvaient résoudre les problèmes de conservation du saumon sauvage de l'Atlantique. En 2018, avec un groupe de subventions d'un million de dollars, il est devenu évident que la Fondation est en mesure de financer environ la moitié des propositions de projets de conservation de bonne qualité qu'elle reçoit. Il faudrait un fonds fiduciaire plus important pour aider à combler cet écart.

**Une contribution supplémentaire d'au moins 30 millions de dollars du gouvernement pour augmenter le fonds en fiducie serait nécessaire pour aider à résoudre ce problème.**

**2. Soumissions de projets de meilleure qualité et hausse de la concurrence pour l'obtention de financement :** La qualité des propositions de financement de projets que reçoit la Fondation a augmenté de façon importante depuis 2008, première année de l'octroi de subventions. Cette hausse est due à un processus rigoureux d'examen des demandes et à la gestion attentive du rendement des projets. Résultat : des propositions de financement de plus grande qualité et une concurrence accrue pour des fonds limités.

**3. Capacité limitée en matière de financement de projets marins :** L'environnement marin est un élément important du cycle de vie du saumon de l'Atlantique. Toutefois, l'entente de financement actuelle met l'accent sur la mesure du rendement de l'eau douce, ce qui limite la capacité de la Fondation de financer les projets marins de conservation du saumon.

## **Résumé**

À l'approche de la « *Journée internationale du saumon* » qui aura lieu en 2019, il est important de souligner que la conservation des populations de saumon sauvage de l'Atlantique est d'une importance cruciale pour le maintien de la culture, du mode de vie et de l'emploi de milliers de personnes, autochtones et non autochtones, du Canada atlantique et du Québec. Ces initiatives de conservation, en plus d'améliorer l'environnement, soutiennent le développement économique des régions rurales et les emplois qui en découlent.

La Fondation pour la conservation du saumon atlantique est un modèle qui a beaucoup de succès et par lequel le gouvernement peut, en permanence, financer de façon sécuritaire et viable des projets communautaires, dans le cas présent la conservation du saumon sauvage de l'Atlantique; le gouvernement contribue également à l'amélioration des enjeux régionaux, économiques et sociaux.

La Fondation a travaillé fort pendant onze ans pour faire sa marque comme organisation efficace et efficace, pouvant motiver et soutenir le secteur du bénévolat en vue de l'amélioration de l'environnement. Ses mandats et ses plans d'affaires sont conformes à la politique, actuelle et en devenir, de conservation du saumon sauvage de l'Atlantique, politique du ministère des Pêches et des Océans.

Les recommandations présentées avec ce mémoire sont un reflet de ces conclusions.

## **Annexe 1**

### **Entente de financement et antécédents de la Fondation**

Une entente de financement approuvée par le Conseil du trésor du Canada régit la gestion du financement de la recherche et de la structure de réalisation des projets de conservation de la Fondation.

La subvention initiale de 30 millions de dollars à la Fondation était conditionnelle et assujettie à de rigoureuses conditions qui conféraient à la Fondation un double mandat :

1. Investir prudemment le fonds fiduciaire afin de générer un revenu, tout en préservant le capital du fonds;
2. Veiller à ce que l'organisation soit bien gérée, afin de servir de source permanente de financement pour les initiatives admissibles de conservation du saumon dans le Canada atlantique et le Québec.

Le Conseil d'administration bénévole de la Fondation est composé de 10 personnalités éminentes ayant le mandat d'établir l'orientation stratégique de la Fondation et de guider sa gestion.

Pour déterminer les projets qui seront financés, le Conseil peut compter sur les avis d'experts bénévoles affectés à cinq comités consultatifs provinciaux et à un comité consultatif scientifique. Ces experts constituent un ensemble représentatif de groupes spécialisés en conservation, des groupes d'organisations autochtones, de même que des experts bénévoles du gouvernement fédéral et des gouvernements de cinq provinces.

La Fondation utilise une approche fondée sur les objectifs et sur le rendement, de manière à ce que sa planification et sa gestion concordent avec sa vision, sa mission, ses buts et son mandat. Chaque projet financé doit déterminer des buts précis et des mesures de rendement. Tous les projets font l'objet d'un audit sur le rendement.

La Fondation relève du ministre des Pêches et des Océans et doit lui présenter un plan d'affaires annuel, ainsi qu'un rapport annuel. Le plan d'affaires décrit l'orientation stratégique de la Fondation pour l'année à venir, alors que le rapport annuel fournit l'information financière et un exposé des progrès accomplis au cours de l'année qui se termine.

## Annexe 2

### Audit de type rapport qualité-prix de la Fondation effectué par le ministère des Pêches et des Océans

Tous les cinq ans, la Fondation est assujettie par le ministère à des audits périodiques de type rapport qualité-prix\*. Le premier audit du programme de la 5<sup>e</sup> année, effectué en 2011 par le ministère des Pêches et des Océans, indiquait que le FDSA avait des besoins importants pour l'ensemble de ses activités. Il ressort également du rapport que :

- Les activités entreprises par la Fondation contribuent à la maintenance et à la restauration de populations saines et diversifiées de saumon, ainsi que de leur habitat pour le bénéfice et la satisfaction des Canadiens.
- Les activités entreprises correspondent aux rôles du gouvernement fédéral.
- Les objectifs du FDSA sont encore pertinents pour les résultats du gouvernement fédéral puisqu'il s'agit de forte croissance économique et qu'ils sont harmonisés aux résultats stratégiques du ministère : *les secteurs maritimes et des pêches économiquement prospères*.
- Le FDSA contribue à l'amélioration des enjeux économiques et sociaux régionaux. En outre, une analyse comparative du FDSA et des programmes similaires a confirmé que le programme *ne chevauche ni ne dédouble les objectifs de programmes similaires\*\**, ce qui confirme le besoin distinctif du FDSA.
- De plus, les objectifs du FDSA contribuent à de plus vastes priorités gouvernementales, comme le soutien d'industries traditionnelles, la protection des plans d'eau et des terres, ainsi que l'amélioration des conditions de vie des peuples autochtones du Canada.

\* En 2016, le ministère des Pêches et des Océans a informé la Fondation qu'il n'exigerait pas un audit de type rapport qualité-prix en 2017, puisqu'il était satisfait de la qualité des rapports annuels et des plans d'affaires requis en vertu de l'entente de financement.

\*\* Depuis 2011, le ministère des Pêches et des Océans a lancé deux initiatives de projets de conservation et de recherche qui chevauchent et dédoublent le financement de plusieurs des mêmes organisations financées par la Fondation, à des coûts administratifs supérieurs.

1. Le Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives (PPCPR), qui fournissait du financement pour des projets de conservation de poissons et de leurs habitats a pris fin en 2018.
2. L'Établissement d'un plan conjoint de recherche sur le saumon de l'Atlantique, actuellement en cours, est destiné à déclencher le financement d'un projet de recherche sur le saumon de l'Atlantique avec des subventions gouvernementales annuelles d'environ 400 000 \$. Son financement dédouble tout simplement les projets de financement et de soutien de la recherche sur le saumon et sur sa conservation, déjà soutenus par la Fondation.